

La dictature est à notre porte

Caleb
IRRI

16 avril
2015



Quand une nation commence à obliger son peuple à voter (qui plus est sur des machines électroniques) ; quand un pays peut censurer n'importe quelle expression sans contrôle judiciaire ; quand un gouvernement impose ses lois malgré l'opposition populaire (et même parlementaire) ; quand un Etat s'apprête à surveiller vos déplacements, vos conversations, vos ordinateurs ; quand les élus se voient chaque jour attaqués (puis relaxés) pour corruption par un pouvoir judiciaire aux ordres ; quand on sait que le budget militaire est le seul budget maintenu et que les armées patrouillent devant nos bâtiments publics, on peut dire sans trop exagérer que toutes les conditions pour établir une dictature sont réunies.

Maintenant, il ne reste plus que la révolution. Pas celle qui permettra au peuple de se libérer de son joug pour établir une nouvelle démocratie non, mais celle qui permettra à la dictature de devenir légitime : rappelons ici la formule de George Orwell « on ne fait pas une dictature pour sauver une révolution, on fait une révolution pour établir une dictature ».

Et cette révolution, c'est peut-être la sortie de la Grèce ; à moins que ce ne soit un autre attentat. Ou bien encore une catastrophe naturelle. Et pourquoi pas une révolte populaire, ou l'arrivée au pouvoir du FN ? Ce qui est certain, c'est que toutes les conditions sont réunies pour qu'un gouvernement autoritaire qui se retrouverait demain au pouvoir ait la capacité technique d'exercer un contrôle et une surveillance de masse sur son peuple. Et c'est à la faveur d'un drame ou d'une catastrophe que cette dictature prendra forme.

Mais si vous n'avez rien à cacher, diront les plus malins, alors pourquoi ne pas se laisser surveiller ? Nous abreuvons aujourd'hui gratuitement, et volontairement, tous les banques de données du monde entier par nos actions quotidiennes, et nous nous plaindrions de la récolte de ces dernières pour des raisons de « vie privée » ? Alors que le terrorisme frappe chaque jour des civils innocents ?

Rassurez-vous, tout le monde ne sera pas « surveillé » – regardez qui sont les ennemis publics les plus en vue : Snowden, Manning, Assange... de dangereux individus, des traîtres à la Nation, etc... Les terroristes, eux, sont introuvables. Peut-être n'ont-ils pas Facebook, ou pas de portable ?

En réalité, pour la plupart ces nouvelles lois seront inutiles. Ils n'ont effectivement « rien à cacher ». Mais ce n'est pas ceux-ci qui intéressent les renseignements. Ceux qui sont indirectement visés sont ceux qui veulent dénoncer « ceux qui ont quelque chose à cacher ». Pas les dealers à la petite semaine, pas les resquilleurs des allocations, tout cela n'est rien. Mais bien plutôt les lanceurs d'alertes, les journalistes un peu trop fouineurs, les analystes « hétérodoxes »... ce sont ceux-là que nos gouvernements veulent empêcher de (leur) nuire. Car s'il y en a qui trichent, trompent et volent (et pas qu'un peu), ce sont justement ceux qui, pour ne pas qu'on les confonde, qu'on

les dénonce, qu'on les attrape, font voter des lois qui empêchent aux citoyens vigilants de rendre public ce qui dérangerait leurs petites affaires...

Comme dans 1984 : les pauvres, « la masse populaire », n'intéresse guère les services de renseignements. Il n'ont pas besoin d'autre chose que du pain et des jeux paraît-il. Les riches, « l'élite », elle, ne sera pas non plus surveillée (elle pourra éteindre son « télécran » – se déconnecter). Il ne manquerait plus que ça ! Reste une petite frange de la population. Ceux qui sont assez éduqués et qui disposent d'assez de temps et d'énergie pour s'informer, réfléchir, prendre du recul, sont ceux qui peuvent un jour ou un autre « tomber » sur « quelque chose », et il ne faudrait surtout pas qu'ils parlent. Imaginez qu'à TF1 on diffuse que les « bons » Etats protègent les terroristes, fomentent des coups d'Etat, volent le peuple et lui mentent... Il faut d'abord aux agents du gouvernement savoir « ce que vous savez », pour ensuite pouvoir vous empêcher de parler. Sans contrôle judiciaire cela va de soi. Et au moyen d'un délit « d'exception » comme celui « d'apologie du terrorisme ». Une étape supplémentaire manquait à cet arsenal autoritaire, c'est-à-dire le droit pour un gouvernement de contrôler toutes les communications de ses administrés.

Après, on pourra toujours dire que cela ne nous concerne pas, mais le jour où l'on vous dira que ce que vous pensez n'est plus adapté à ce qu'on vous demande de croire il sera trop tard : vous serez en infraction. Alors c'est vrai qu'aujourd'hui cela ne semble pas si grave. Par petites touches successives chaque loi nouvelle renforce un peu plus les pouvoirs de la police au détriment de ceux de la justice. Et supprime toute possibilité future de contestation. Et cela est très grave. Il suffira au nouveau dictateur de dire qu'un terroriste est quelqu'un qui ne pense pas comme lui pour pouvoir faire arrêter légalement tous ses opposants. Vous aurez beau alors contester vigoureusement en frappant à la porte de la chambre 101, il vous faudra vous soumettre de gré ou de force à la police de la pensée. Vous ne serez déjà plus libre.

Caleb Irri

<http://calebirri.unblog.fr>